



CONVENTION DE RÉCUPÉRATION D'ANIMAUX ERRANTS

Entre :

FOURRIÈRE ANIMALE 37

17 CHEMIN DE LA TAILLE

37190 RIVARENNES

N° NAFA : 1610 AQ

SIRET : 442 878 039 00027

ci-après désignée : « la société »

d'une part,

Et

M. /Mme LE MAIRE, Laurent RICHARD

La mairie

2, rue Maurice Ravel

37260 Monts

ci-après désigné « le donneur d'ordre »

d'autre part.

Les parties conviennent de ce qui suit :



ARTICLE 1 - Objet du présent contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'exécution par FOURRIÈRE ANIMALE 37 des interventions en ce qui concerne la prise en charge des animaux errants, morts et dangereux de votre commune.

ARTICLE 2 - Exécution des prestations

FOURRIÈRE ANIMALE 37 s'engage à exécuter les prestations de récupération de chien ou de chat errant sur votre commune et sur demande expresse de Monsieur Le Maire, de l'adjoint de permanence ou de la Police Municipale.

FOURRIÈRE ANIMALE 37 s'engage également à rechercher et à prévenir, dans les meilleurs délais, le propriétaire de l'animal lorsque ce dernier est identifié (puce, collier, tatouage ou tout élément assimilé).

Tout chien ou chat errant non identifié devra être pucé, vacciné, avant d'être remis à la SPA de Luynes.

ARTICLE 3 - Lieu d'exécution et délai d'intervention

Les prestations, objet du présent contrat, seront réalisées sur toute votre commune.

Le délai d'intervention sera réalisé par priorité des ramassages à effectuer.

ARTICLE 4 - Horaires d'ouverture

La commune pourra appeler FOURRIÈRE ANIMALE 37 tous les jours de la semaine et 24h/24h.

Cependant, la fourrière sera fermée au public le dimanche. Les propriétaires devront donc venir chercher leurs animaux du lundi au samedi.

ARTICLE 5 – Confidentialité et sécurité

FOURRIÈRE ANIMALE 37 s'engage à garder strictement confidentielles les informations dont il aura connaissance dans les locaux du donneur d'ordre, et à ne pas utiliser ces informations directement ou indirectement à des fins personnelles ou commerciales.

FOURRIÈRE ANIMALE 37 se porte garant de la bonne exécution des dites obligations de confidentialité, cette obligation persistera à l'expiration de la réalisation du présent contrat.

ARTICLE 6 – Tarif et conditions de paiement

La prestation de récupération est de 55,00 € HT.

La pension journalière est de : 12,50 € HT.



Les frais de ramassage et de pension seront facturés aux propriétaires identifiés. Dans le cas contraire, la mairie prendra en charge la facture.

Dans le cas où le propriétaire serait identifié mais ne viendrait chercher son animal, ou ne pourrait pas régler les frais, c'est la ville qui règlera la facture et qui se chargera de refacturer le propriétaire.

Si le propriétaire identifié reste introuvable ou décédé, la ville prendra en charge la facture.

Lorsque le propriétaire interviendrait au même moment que FOURRIÈRE ANIMALE 37, le propriétaire serait automatiquement facturé. S'il refuse, la ville prendra en charge la facture.

Si un animal errant est repéré sur votre commune mais que personne n'a pu l'attraper, il vous sera facturé un déplacement à 55,00 € HT.

FOURRIÈRE ANIMALE 37 travaillera en partenariat avec le vétérinaire ROSSOLIN d'AZAY LE RIDEAU. Ses tarifs (**TTC**) sont les suivants :

- Visite / consultation : 21,50 €
- Test leucose : 21,50 €
- Injection : 6,50 €
- Tranquillisation : 21,50 €
- Vaccin CHPPIL seul : 37,50 €
- Vaccin TCL seul : 48,00 €
- Insert + vaccin CHPPIL (chien) : 70,00 €
- Insert + vaccin TCL (chat) : 80,00 €
- Passeport (obligatoire pour le vaccin Rage) : 5,00 €
- Euthanasie chat : 35,00 €
- Euthanasie chat + AG : 60,00 €
- Euthanasie chien + AG : 60,00 €
- Incinération chat : 53,50 €
- Incinération chien <15 kg : 60,00 €
- Incinération chien >15 kg : 70,00 €
- Certificat de surveillance vétérinaire : 2,50 €

Ces montants peuvent s'accroître en fonction de l'augmentation tarifaire effectuée par le vétérinaire.

De plus, pour tous les chiens non pucés, non tatoués, un passeport devra être délivré au cours du vaccin avant d'être déposé à la SPA de Luynes. Pour les chats, un test leucose devra être obligatoirement effectué sur l'animal remis à la SPA ou confié à une association.

FOURRIÈRE ANIMALE 37 gardera les animaux 10 jours soit 8 jours ouvrés avant de les déposer à la SPA de Luynes.

ARTICLE 7 – Modalités de paiement



Les règlements seront effectués sur présentation de la facture, par virement.

Conformément au décret n°2013-269 du 29/03/2013, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, à compter de la date de réception de la facture, le taux d'intérêt appliqué par la BCE, majoré de 8 points, sera appliqué au montant de la facture, en plus de 40,00 € de frais de recouvrement.

ARTICLE 8 – Force majeure

Les parties conviennent qu'en cas de force majeure, c'est-à-dire, un évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable et extérieur à la volonté de la partie qui en est victime, les obligations contractuelles seront suspendues à compter de la déclaration et de la preuve du cas de force majeure par la partie qui le subit. Les obligations suspendues seront à nouveau exécutées dès que les effets de l'évènement de force majeure auront cessé.

Si la situation de force majeure se poursuit au-delà d'un délai de deux mois, l'autre partie pourra résilier ou résoudre de plein droit tout ou une partie du contrat. Un décompte sera établi excluant tous dommages et intérêts pour le préjudice subi.

ARTICLE 9 – Entrée en vigueur et durée.

La présente convention entre en vigueur à la date de signature pour une durée d'un an. Elle sera reconduite tacitement pour une durée équivalente, sans excéder deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sous préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – Droit applicable.

Le présent contrat est régi par le droit français.

Tout différent relatif au présent contrat, à défaut de règlement amiable relèvera de la compétence du tribunal administratif d'Orléans (45000).

Fait à RIVARENNES,

Le 17 Janvier 2024

Établi en deux exemplaires originaux, en langue française.

Pour la Mairie,

Pour FOURRIÈRE ANIMALE 37.

FOURRIÈRE ANIMALE 37
Frédéric CHIGOISNE
Le Taille
37190 RIVARENNES
Tél. : 06 85 29 10 58
SIRET 442 878 039 00027